

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de
l'aménagement du territoire

NOR : DEVN0908804A

Arrêté du 27 MAI 2009

**portant désignation du site Natura 2000
Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la secrétaire d'État chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises » (zone spéciale de conservation FR4202004) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/150000 ainsi que sur les sept cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département du Haut-Rhin : Bergheim, Fréland, Hartmannswiller, Hohrod, Kaysersberg, Lapoutroie, Lièpvre, Mollau, Munster, Orbey, Osenbach, Ribeauvillé, Rodern, Rouffach, Sainte-Croix-aux-Mines, Sainte-Marie-aux-Mines, Soultz-Haut-Rhin, Soultzeren, Soultzmatt, Stosswihr, Thannenkirch, Wattwiller, Wuenheim.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture du Haut-Rhin, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement d'Alsace, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

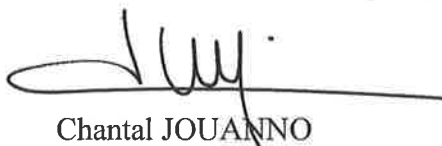
Fait à Paris, le **27 MAI 2009**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR4202004 Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*
4030 Landes sèches européennes
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)[*sites d'orchidées remarquables]
6230 * Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
6520 Prairies de fauche de montagne
8110 Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*Androsacetalia alpinae* et *Galeopsietalia ladani*)
8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
8230 Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*
9110 Hêtraies du *Luzulo-Fagetum*
9130 Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*
9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes à *Cephalanthero-Fagion*
9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*
9170 Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum*
9180 * Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*
91E0 * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

- | | | |
|------|--------------------------|--------------------------------|
| 1324 | Grand Murin | <i>Myotis myotis</i> |
| 1361 | Lynx boréal | <i>Lynx lynx</i> |
| 1310 | Minioptère de Schreibers | <i>Miniopterus schreibersi</i> |

Amphibiens et reptiles

aucune espèce mentionnée

Poissons

aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1092 Ecrevisse à pieds blancs

Austropotamobius pallipes

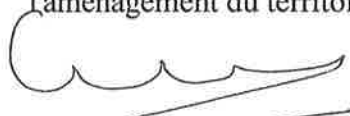
Plantes

aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement*

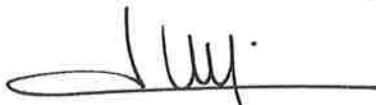
Fait à Paris, le **27 MAI 2009**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO

SITE NATURA 2000 SITE À CHAUVES-SOURIS DES VOSGES HAUT-RHINOISES
FR4202004 (Haut-Rhin)

Carte générale au 1/150 000 (fond IGN SCAN100©) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le :

27 MAI 2009

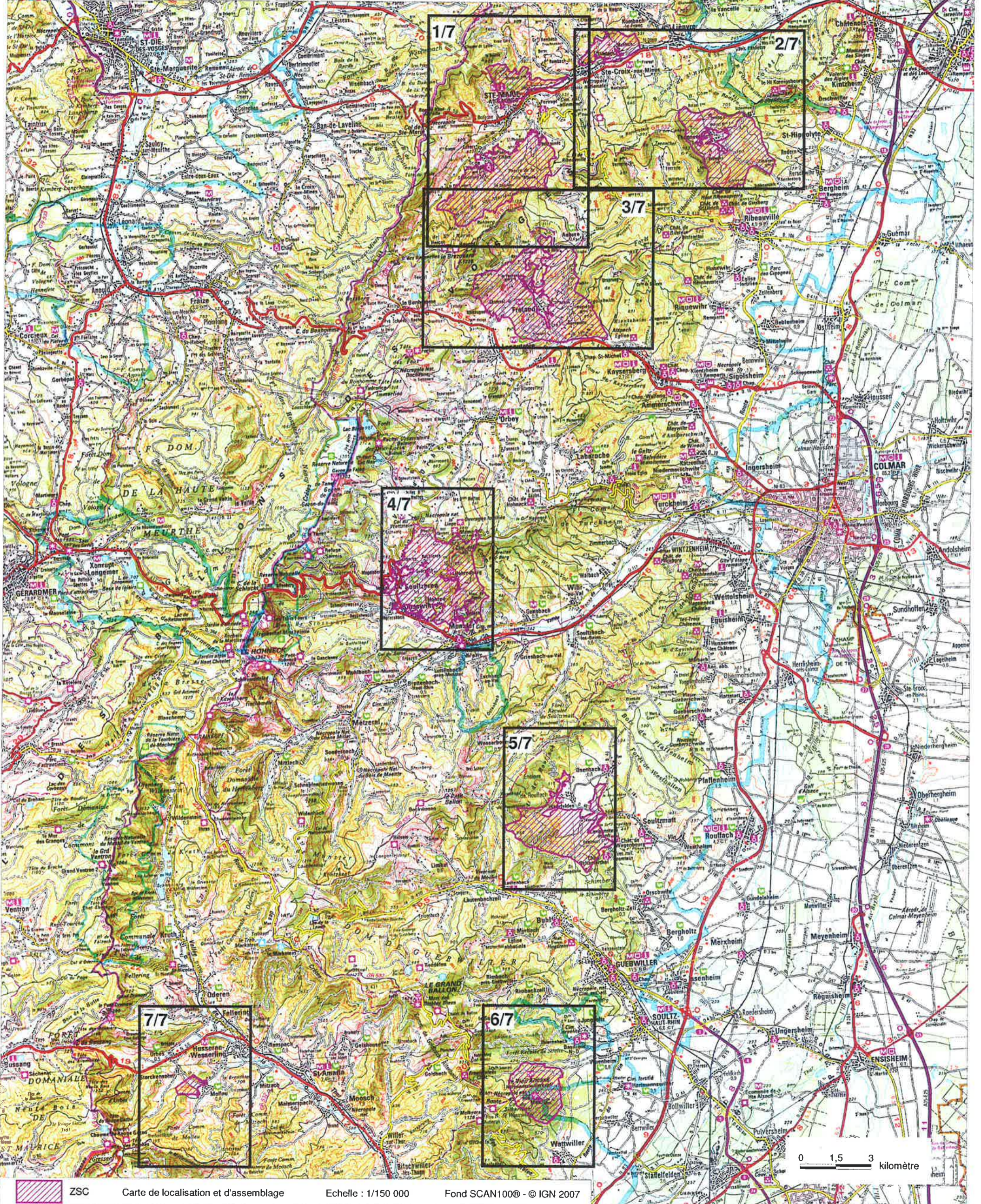
Le ministre d'État, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO

Ministère
de l'écologie, de l'énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire



 ZSC

Carte de localisation et d'assemblage

Echelle : 1/150 000

Fond SCAN100© - © IGN 2007



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SITE NATURA 2000 SITE À CHAUVES-SOURIS DES VOSGES HAUT-RHINOISES
Carte 1/7 au 1/25 000 (fond IGN SCAN25®) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le :

27 MAI 2009

Le ministre d'Etat, ministre de, l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire

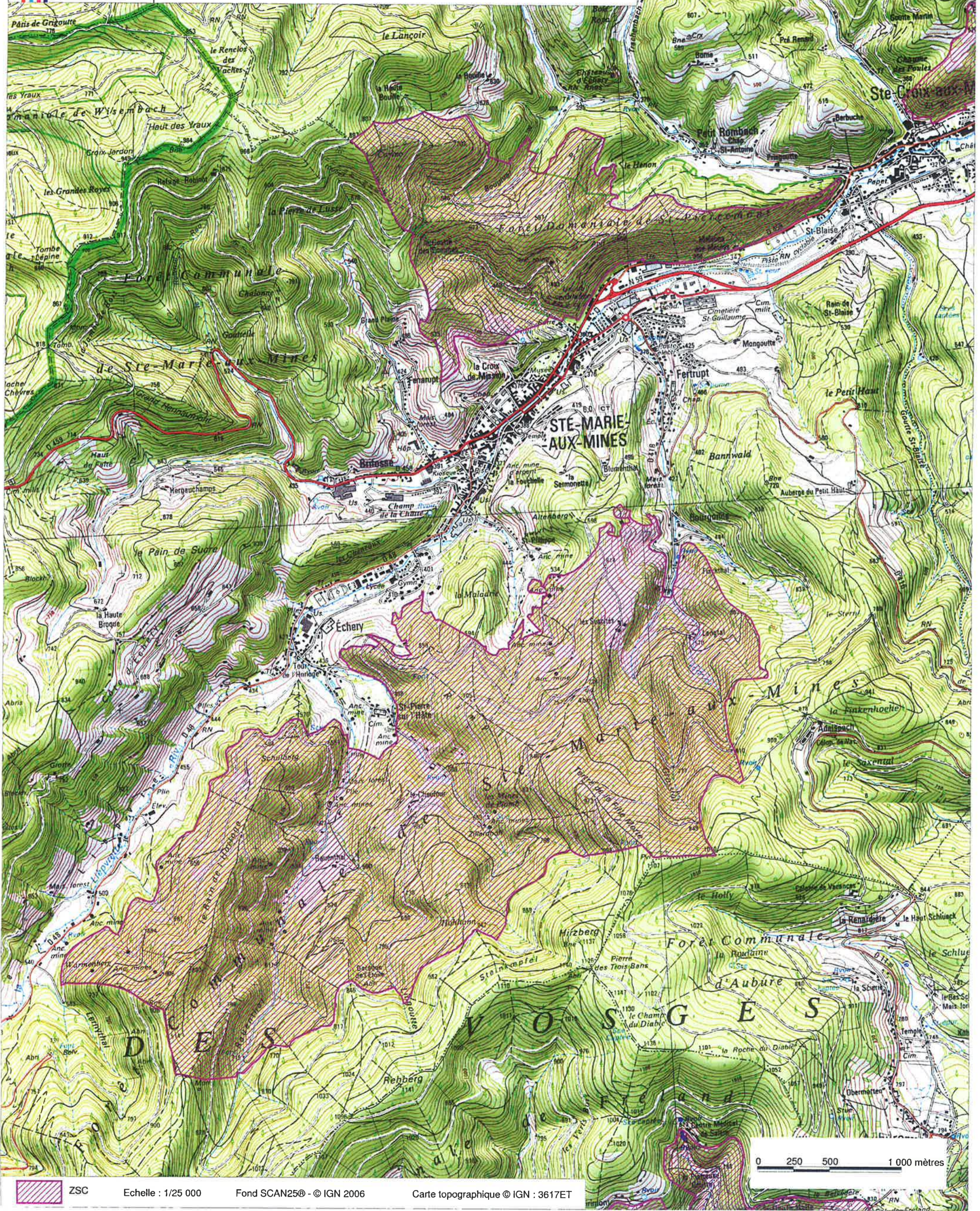
La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO



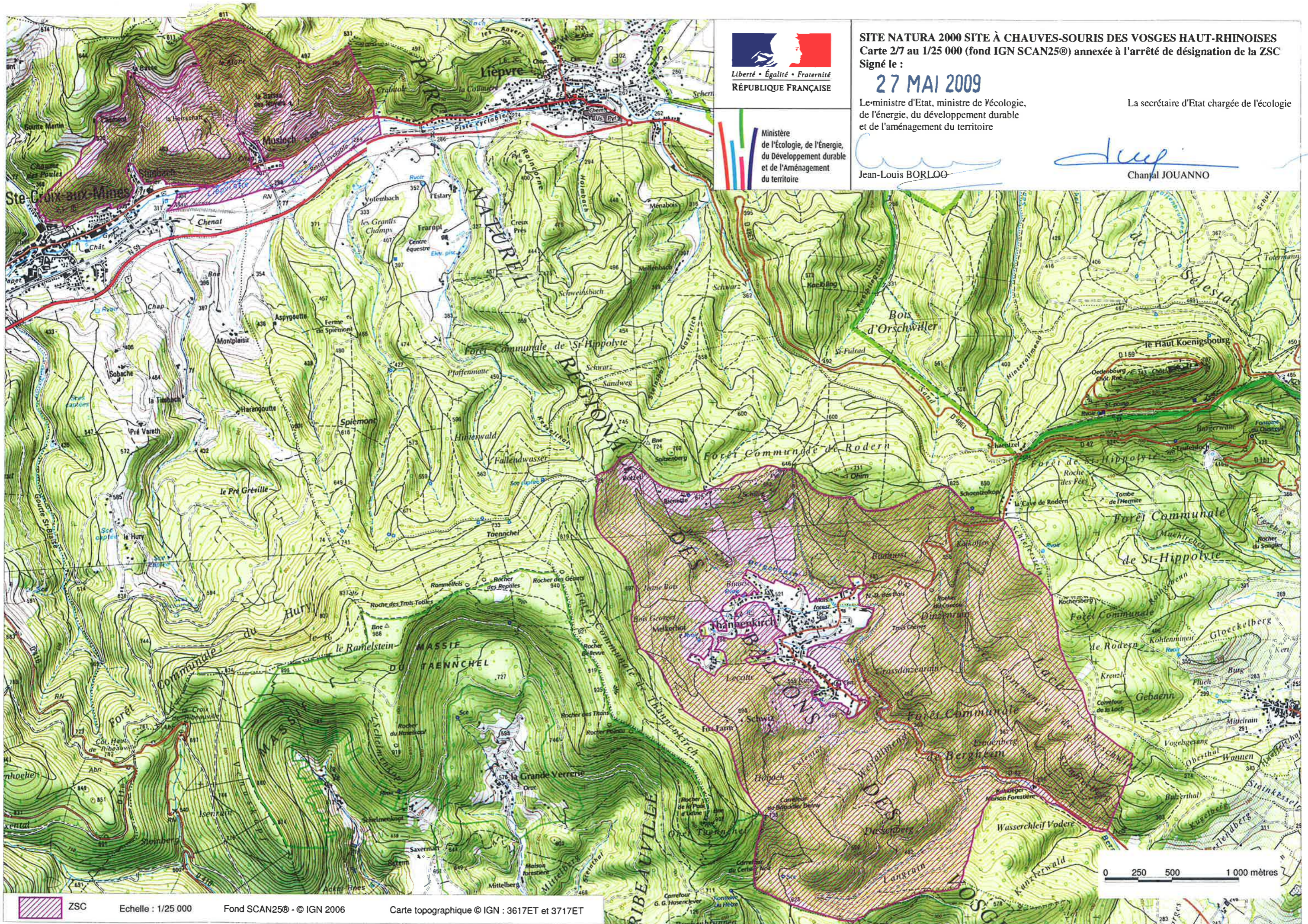
Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire



Echelle : 1/25 000

Fond SCAN25® - © IGN 2006

Carte topographique © IGN : 3617ET



SITE NATURA 2000 SITE À CHAUVES-SOURIS DES VOSGES HAUT-RHINOISES
 Carte 2/7 au 1/25 000 (fond IGN SCAN25©) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
 Signé le :

27 MAI 2009

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
 de l'énergie, du développement durable
 et de l'aménagement du territoire

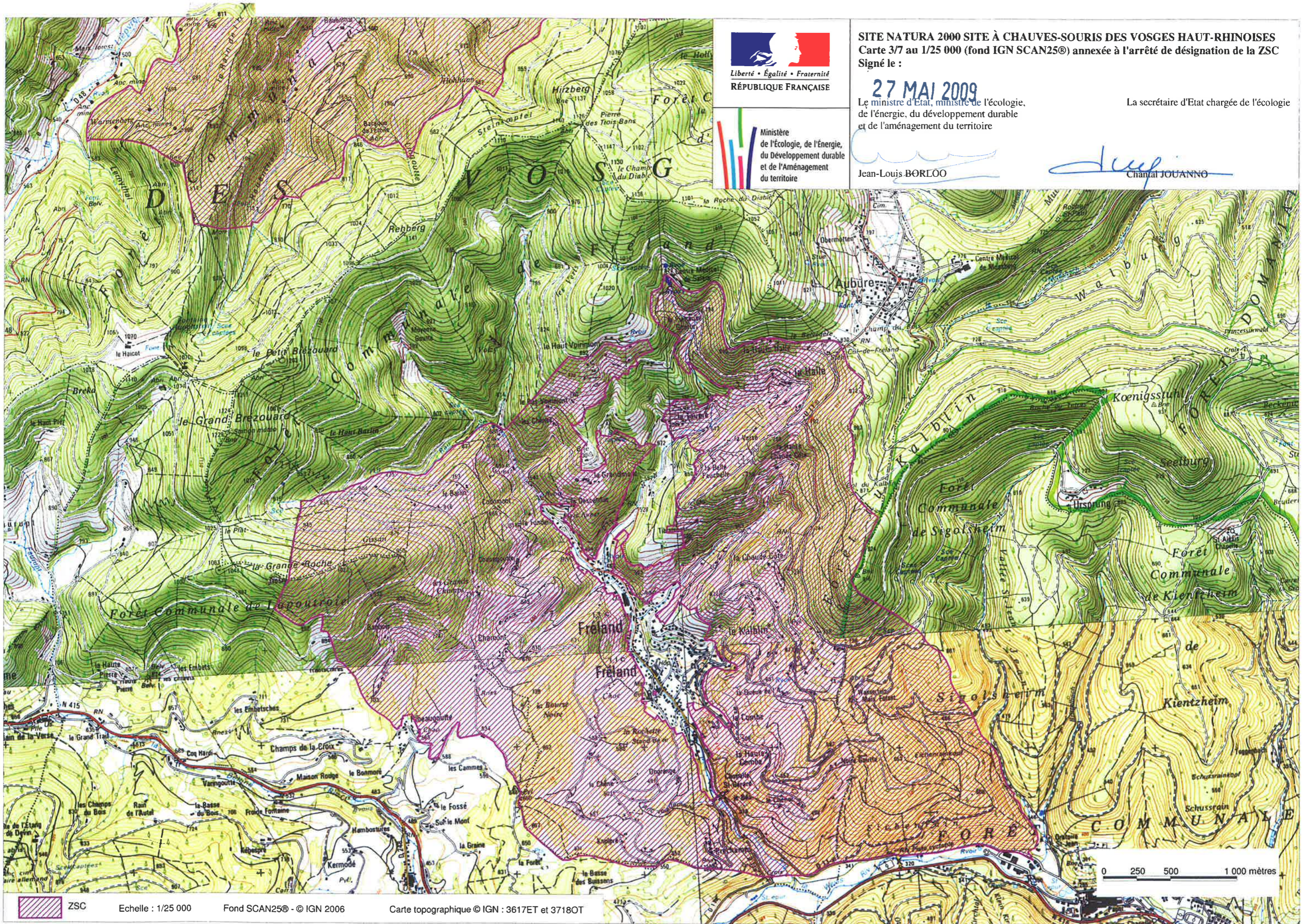
La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Ministère
 de l'écologie, de l'énergie,
 du Développement durable
 et de l'Aménagement
 du territoire

Jean-Louis BORLOG
 Jean-Louis BORLOG

Chanjal JOUANNO
 Chanjal JOUANNO





SITE NATURA 2000 SITE À CHAUVES-SOURIS DES VOSGES HAUT-RHINOISES
 Carte 3/7 au 1/25 000 (fond IGN SCAN25©) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
 Signé le :

27 MAI 2009

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
 de l'énergie, du développement durable
 et de l'aménagement du territoire

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLÉO

Chantal JOUANNO

Ministère
 de l'écologie, de l'énergie,
 du Développement durable
 et de l'aménagement
 du territoire

SITE NATURA 2000 SITE À CHAUVES-SOURIS DES VOSGES HAUT-RHINOISES
Carte 4/7 au 1/25 000 (fond IGN SCAN25®) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le :

27 MAI 2009

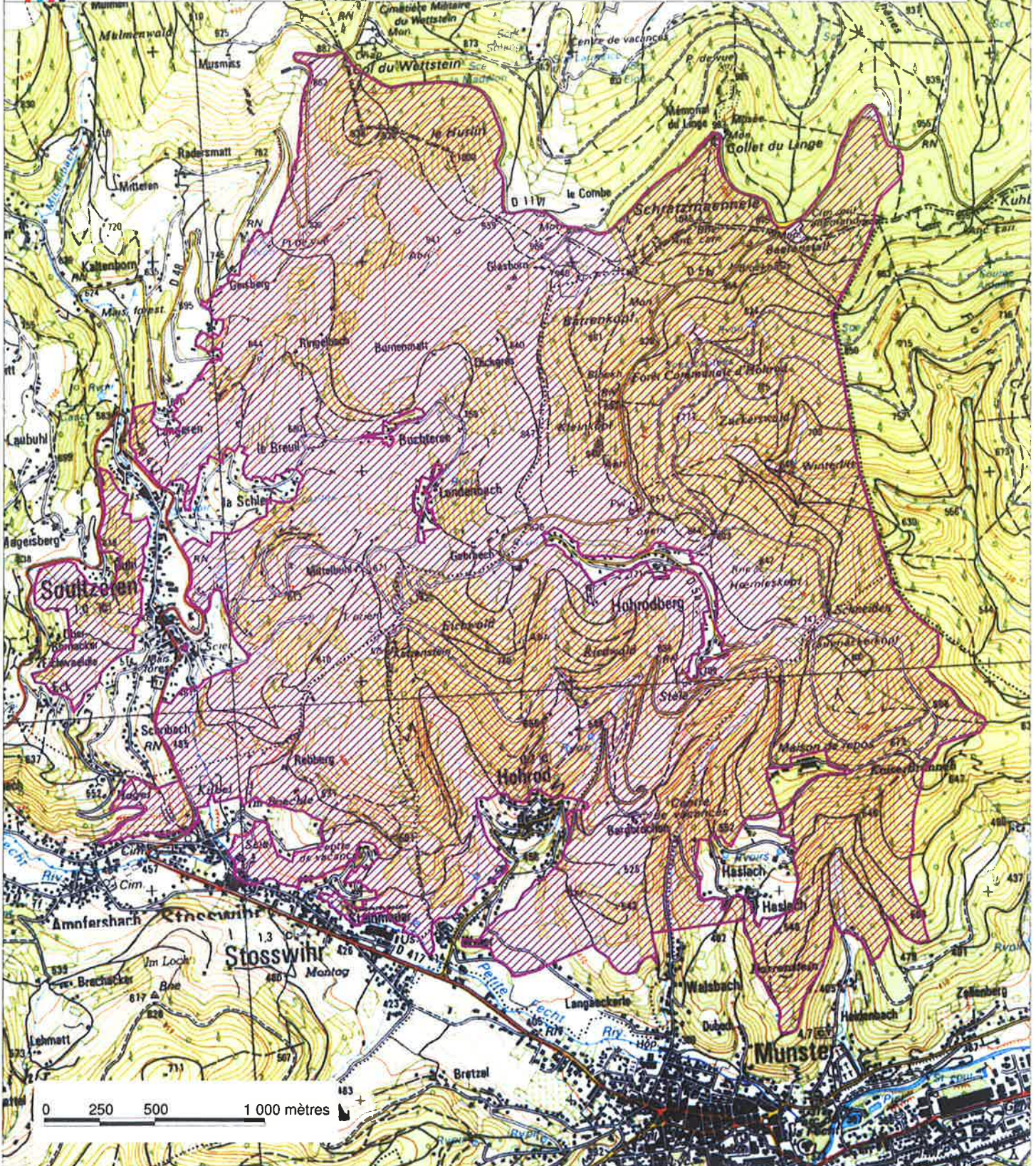
Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
 de l'énergie, du développement durable
 et de l'aménagement du territoire

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO

Ministère
 de l'Écologie, de l'Énergie,
 du Développement durable
 et de l'Aménagement
 du territoire



ZSC

Echelle : 1/25 000

Fond SCAN25® - © IGN 2006

Carte topographique © IGN : 37180T



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SITE NATURA 2000 SITE À CHAUVES-SOURIS DES VOSGES HAUT-RHINOISES

Carte 5/7 au 1/25 000 (fond IGN SCAN25®) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
Signé le :

27 MAI 2009

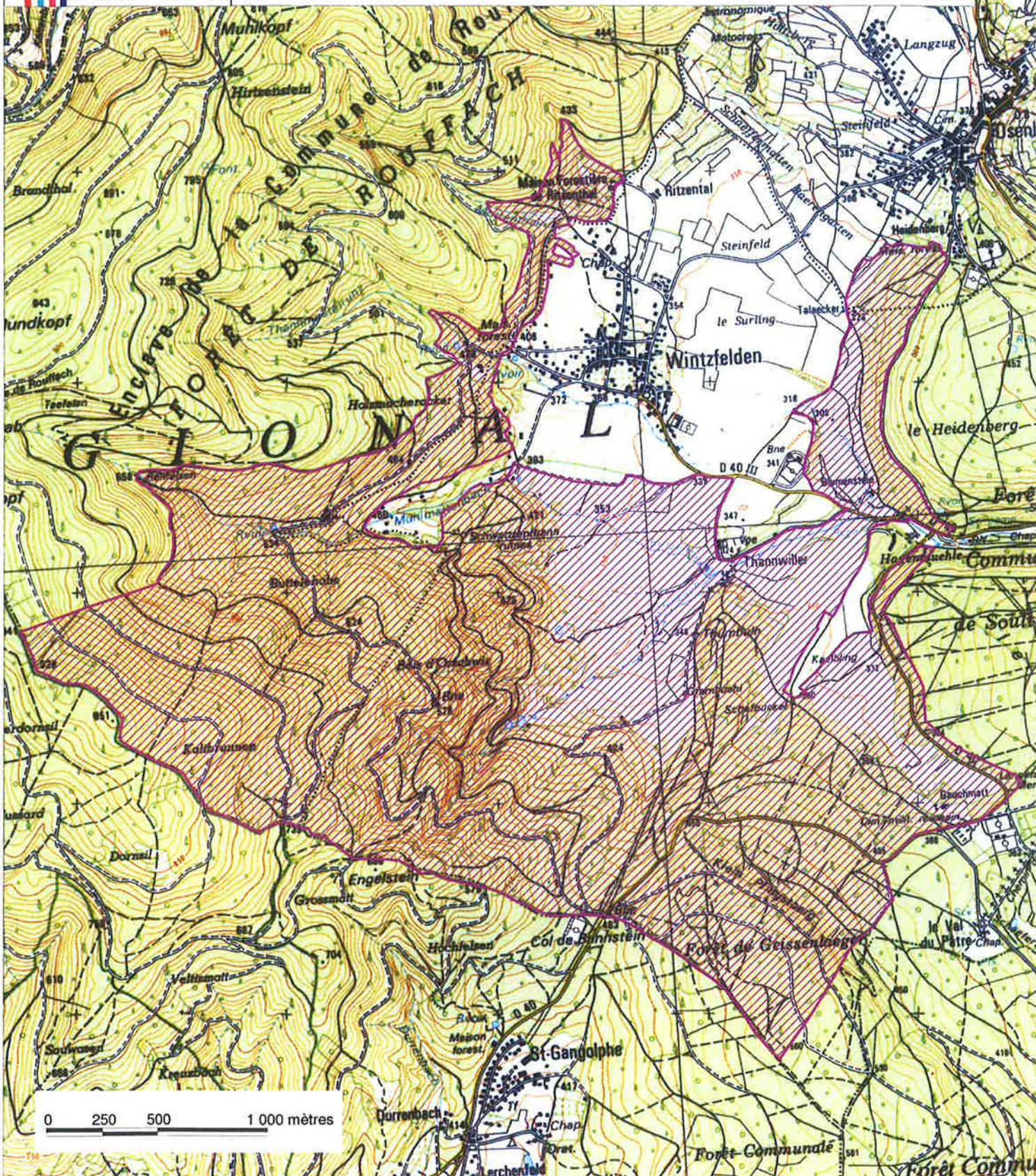
Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO

Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire



ZSC

Echelle : 1/25 000

Fond SCAN25® - © IGN 2006

Carte topographique © IGN : 37190T

27 MAI 2009

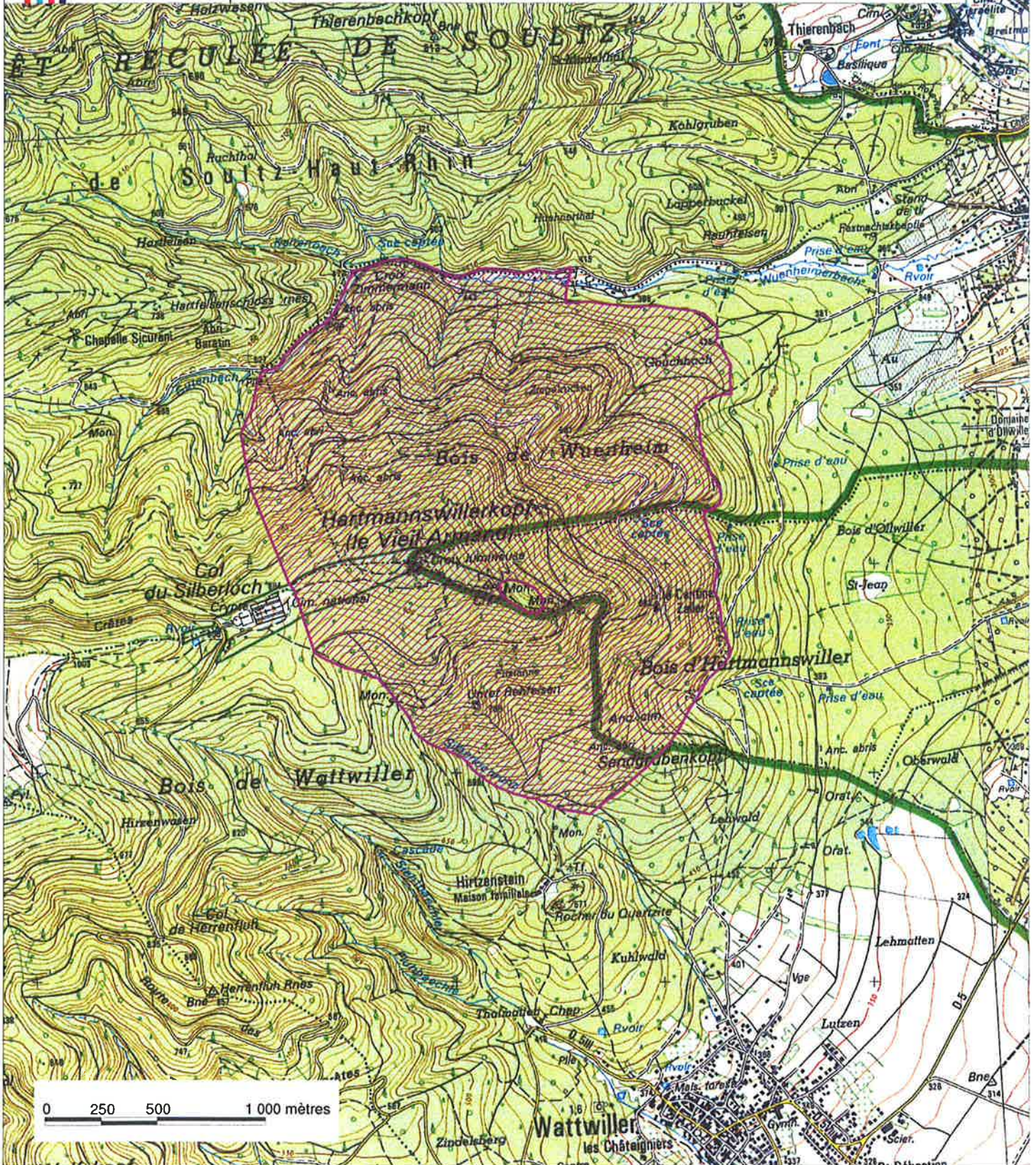
Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO

Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire



ZSC

Echelle : 1/25 000

Fond SCAN25® - © IGN 2006

Carte topographique © IGN : 3620ET, 37190T et 3720ET

27 MAI 2009

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie



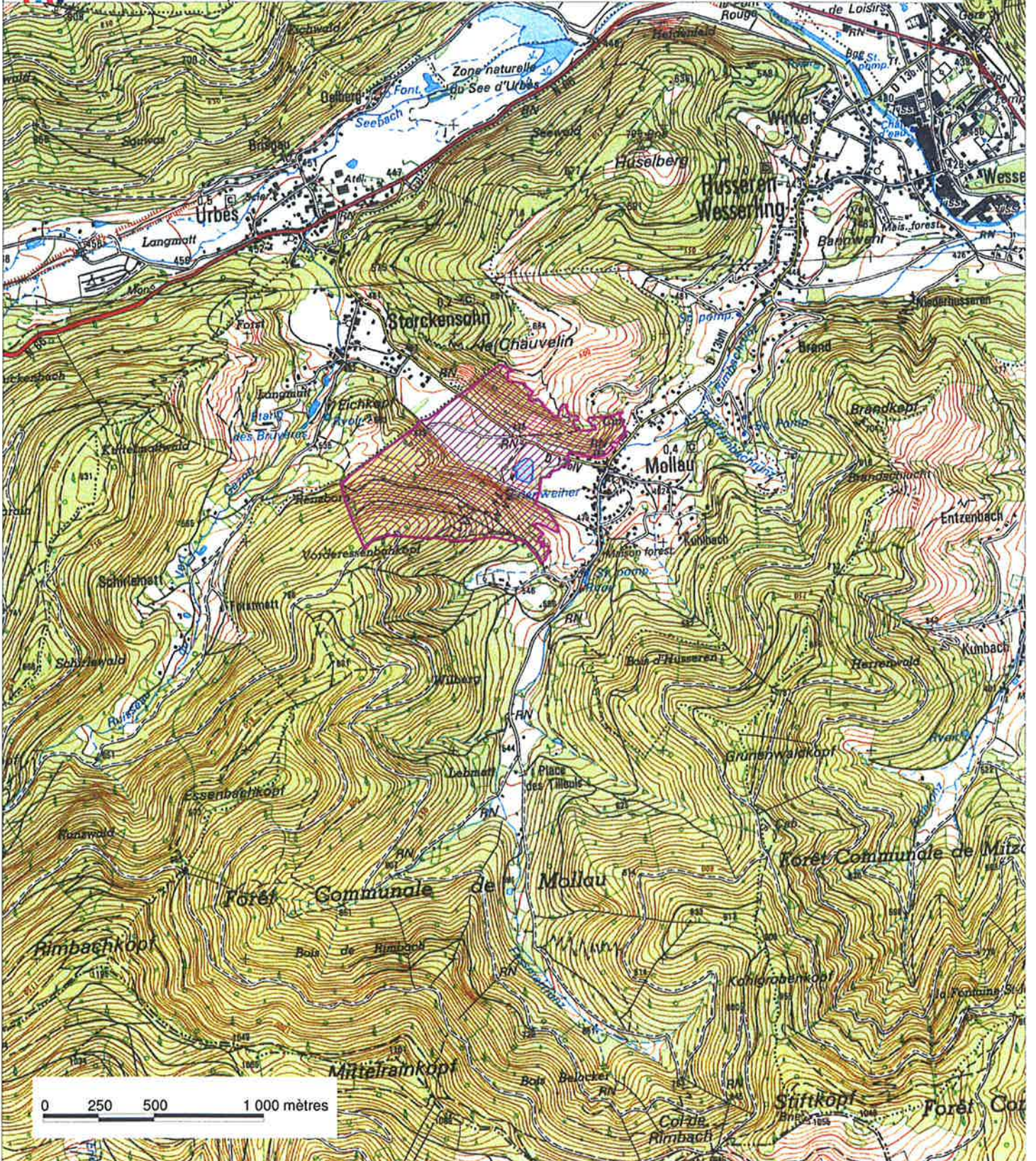
Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire



Jean-Louis BORLOO



Chantal JOUANNO



ZSC

Echelle : 1/25 000

Fond SCAN25® - © IGN 2006

Carte topographique © IGN : 3620ET